

St-Joseph de Lévis, le 15 janvier 2007

Lévis

6211-04-004

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Commission du BAPE
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

Objet : Dépôt de mémoire – Projet Rabaska

Messieurs les commissaires du BAPE,

Depuis plusieurs années, nous nous sommes installés en banlieue de la ville par choix, plus précisément à St-Joseph de Lévis. Notre vie y est paisible et nous adorons cet endroit. Depuis deux ans, notre vie a été bouleversée par le projet cité en objet.

Nous avons suivi ce dossier, nous nous sommes informés, lu les journaux, assisté à des réunions, etc. Nous concluons que ce projet est irrecevable pour la population, au niveau de la santé, de la sécurité de tous et au niveau de l'environnement (bruit, pollution, etc.).

Le promoteur fait miroiter que 70 emplois permanents seraient créés par ce projet. Nous ne croyons pas que cela en vaille la chandelle pour ce que cela apporterait dans la région. C'est bien peu donné pour ce que le promoteur promet en retour. **Selon nous, la santé et la qualité de la vie n'ont pas de prix. De plus, nous aimerions ajouter qu'il faut penser de façon responsable aux générations futures.**

Les grands de ce monde le disent, Hubert Reeves, astrophysicien, « Il est encore temps de renverser la vapeur avant qu'il ne soit trop tard (changements climatiques) ». Jean Lemire, chercheur sur les changements climatiques, dit qu'il faut agir maintenant. Thomas Mulcair a déjà dit que « Rabaska ne devrait pas voir le jour là où il a été projeté! Rabaska est l'exemple classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas! ».

Selon nous, ce projet demeure inacceptable et irrecevable. Nous demandons donc au promoteur et à la Ville de Lévis d'arrêter toutes démarches concernant ce projet.

Nous souhaitons que nos paroles soient entendues.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les commissaires, nos sincères salutations et vous remercions de votre attention.

Gaston Fournier



Réjeanne Guay

